Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215602327-20251201-COM_D2025047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

SEANCE du 1er décembre 2025

L'an **Deux Mille Vingt Cinq**, **le premier décembre à dix-neuf heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Lionel JOUNEAU, Maire.

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.
ABSENTS EXCUSÉS : Mr Jean-Jacques FRADIN (pouvoir à Mélanie LEMASSON), Mme Laurence MORICE (pouvoir à Joëlle GUIMARD)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 11
VOTANTS : 13
DATE DE LA CONVOCATION : 27 novembre 2025
Mr Robert LECHAT a été élu secrétaire de séance

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZC0001

Monsieur le Maire présente la situation de la parcelle cadastrée ZC0001, localisée aux Hautes Landes, et sur laquelle Orange a implanté une antenne 4G en 2022. La parcelle étant communale, un bail a été signé avec Orange en 2021, qui fixe notamment le montant du loyer annuel (3300€) révisé chaque année.
Depuis 2023, c'est l'entreprise TOTEM qui est devenu bailleur en lieu et place d'Orange, et à titre d'information, le loyer s'est élevé cette année à 3399.99€. Ce bail avait été signé initialement pour une durée de 12 ans renouvelable.

Monsieur le Maire rapporte que la société TOTEM a fait une offre d'achat pour une petite partie de la parcelle ZC0001, d'environ 120 m², correspondant à l'emprise de l'antenne et son accès.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Considérant l'emplacement de ce terrain en zone classée Aa du PLU,
Considérant la proposition de la société TOTEM au prix de vente de 40 000.00€,

Les élus, à la suite du débat, s'accordent à l'unanimité pour :
- Céder à TOTEM une partie de la parcelle cadastrée ZC0001, au prix de 40 000.00€,
- Confirmer que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Secrétaire de séance
Robert LECHAT

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lionel JOUNEAU